

SYNDICAT MIXTE POLE RIED BRUN COLLEGE DE FORTSCHWIHR

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 8 MARS 2017

Sous la présidence de Madame Hélène BAUMERT, Présidente

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18h30

<u>Membres présents</u> :	Déleguée d'Andolsheim	Mme Elisabeth BRAESCH
	Délegué de Bischwihr	néant
	Déleguée de Fortschwihr	Mme Hélène BAUMERT
	Délegué de Grussenheim	M. Martin KLIPFEL
	Délegué de Porte du Ried (Holtzwihr)	M. Christian DURR, suppléant de M. Bernard GERBER
	Délegués de Horbourg-Wihr	M. Christian DIETSCH
		Mme Clarisse MUNCH
		Mme Nathalie SCHELL
	Délegué de Jepsheim	néant
	Délegué de Muntzenheim	M. Marc BOUCHE
	Délegué de Porte du Ried (Riedwihr)	M. Bernard DIRNINGER
	Délegué de Wickerswihr	M. J. Jacques RINGLER, suppléant de M. Bernard SACQUEPEE
	Délegués de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach	Mme Josiane BIGEL
		M. Emmanuel SPITZ

Membres absents excusés : M. Marie-Joseph HELMLINGER a donné procuration à Mme BAUMERT, Mme Caroline ROLL a donné procuration à Mme BRAESCH, M. Daniel BOEGLER a donné procuration à M. DIETSCH

Membre absent non excusé : M. Jean-Claude KLOEPFER

Secrétaire de séance : Mme Clarisse MUNCH

Assistait également à la réunion : M. Raphaël KUEHN, secrétaire général du Syndicat

Ordre du jour :

COMPETENCES OPTIONNELLES

B

B.1.- Compétence scolaire et périscolaire

B.1.1.- Compte rendu de la commission scolaire et périscolaire du 16 février 2017

B.1.2.- Subvention à l'association « La Jeunesse du Ried Brun » pour 2017

B.1.3.- Exposition d'art sur le thème du corps dans le cadre du réseau des écoles

B.2. - Compétence Espace Ried Brun

B.2.1.- Régie d'avance

B.3. – Bâtiments et terrains

B.3.1.- Propositions indicatives de refinancement du prêt par la SFIL

B.4. - Animations jeunesse

B.4.1.- Nouvelle activité Anim'jeunes

COMPETENCE OBLIGATOIRE

A

- A.1. Approbation et signature du procès verbal de la réunion du 8 février 2017
- A.2. Installation des nouveaux délégués de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach
- A.3. Compte administratif 2016
- A.4. Compte de gestion 2016
- A.5. Affectation du compte de résultat 2016
- A.6. Budget primitif 2017
- A.7. Fixation des tarifs de location du gymnase du 01/09/2017 au 30/08/2018
- A.8. Manifestation des JSP du groupement nord

COMPETENCES OPTIONNELLES

B

B.1.- Compétence scolaire et périscolaire

B.1.1.- Compte-rendu de la commission scolaire et périscolaire du 16 février 2017

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Holtzwihr, Muntzenheim, Porte du Ried et Wickerschihr

B.1.1.1. Résultats financiers et utilisation des crédits 2016

M. KUEHN, DGS, a présenté les résultats financiers des services des écoles élémentaires et maternelles des communes adhérentes à la compétence.

Ces résultats ont permis la détermination des contributions pour 2017 des communes respectives. Ces contributions, en baisse par rapport à 2016, ont été votées par le Comité Syndical le 8 février 2017.

Pour ce qui concerne les crédits de fonctionnement et livres 2016 alloués aux écoles, ils ont été respectés par les directeurs. Les crédits de transport alloués ont permis l'organisation de sorties pédagogiques et la pratique de l'activité piscine, les éventuels dépassements étant pris en charge par les écoles respectives.

B.1.1.2. Propositions de crédits scolaires pour 2017

Les crédits de fonctionnement et livres du service élémentaire et maternelle

Les crédits sont fixés sur la base d'un crédit/élève et non plus un crédit/classe puisque les besoins ne sont pas les mêmes selon les effectifs des classes.

Afin de respecter l'enveloppe budgétaire fixée lors du comité syndical du 8 février 2017 qui a permis de déterminer les contributions respectives des communes à cette compétence, il est proposé de maintenir un montant de 45 € par élève pour 2017.

Le montant des crédits alloués est déterminé sur la base des effectifs constatés à la rentrée 2016/2017, selon la commune d'origine des élèves.

La commission propose d'allouer par école pour l'année civile 2017 les crédits selon le tableau ci-dessous :

Ecole	Crédit/Elèves/an	Effectif selon commune d'origine	Montant alloué
Ecole élémentaire de Bischwihr	45 €	43	1 935 €
Ecole élémentaire de Riedwihr	45 €	27	1 215 €
Ecole élémentaire de Wickerschihr	45 €	37	1 665 €
Ecole élémentaire de Holtzwihr (y compris CLIS)	45 €	91	4 095 €
Ecole élémentaire de Muntzenheim	45 €	102	4 590.€
Ecole maternelle de Muntzenheim	45 €	69	3 105 €
Ecole maternelle du RPI 3 (Bischwihr, Riedwihr, Wickerschihr)	45 € 45 €	66 29	2 970 € 1 305 €
Ecole maternelle de Holtzwihr	45 €	43	1 935 €

Les crédits de transport pour les sorties et la piscine

Pour 2017, la commission propose de reconduire les crédits identiques à ceux de 2016, versés sous forme de subvention, pour permettre aux écoles de payer les prestataires en direct. Comme précédemment, les directeurs d'écoles seront chargés en fin d'année de produire un récapitulatif des dépenses avec justificatifs des factures.

Le Comité Syndical a décidé le 8 février 2017 de ne plus financer à compter du 1^{er} janvier 2018 les transports des collégiens (élèves de 6^{ème} et 5^{ème}) ainsi que les entrées à la piscine des classes de 5^{ème} puisque cette activité est de la compétence du collège à travers le Conseil Départemental.

L'économie ainsi réalisée pourrait servir aux communes pour financer les entrées à la piscine des classes primaires, activité obligatoire pour les communes pour l'apprentissage de la natation. Ces coûts sont actuellement supportés par les parents.

Les montants communiqués par les directeurs d'école pour une année scolaire sont les suivants :

- ♦ Ecole élémentaire de Holtzwihr 1 620.00 € (90 élèves à 18 €) – 12 séances
- ♦ Ecole élémentaire de Muntzenheim 1 260.00 € (84 élèves à 15 €) – 10 séances
- ♦ Ecole élémentaire de Bischwihr
(à Fortschwihr) 297.00 € (42 élèves à 13.50 €) – 9 séances
- ♦ Ecole élémentaire de Riedwihr 495.69 € (39 élèves à 12.71 €) – 11 séances
- ♦ Ecole élémentaire de Wickerswihr 496.65 € (43 élèves à 11.55 €) – 10 séances

Soit un total de..... 4 169.34 €

La commission propose de prendre en charge les entrées à la piscine à compter de la prochaine rentrée scolaire 2017/2018 et de payer directement ces entrées au prestataire en charge de la gestion de la piscine concernée.

Pour 2017, la commission propose d'allouer les crédits suivants par école, selon le tableau ci-dessous :

Ecole	Crédit sorties/école	Crédit piscine/école	Entrées piscine
Ecole élémentaire de Bischwihr	150 €	350 €	Prise en charge directe par le Syndicat
Ecole élémentaire de Riedwihr	300 €	700 €	Prise en charge directe par le Syndicat
Ecole élémentaire de Wickerswihr	300 €	700 €	Prise en charge directe par le Syndicat
Ecole élémentaire de Holtzwihr	600 €	1 400 €	Prise en charge directe par le Syndicat
Ecole élémentaire de Muntzenheim	600 €	1 400 €	Prise en charge directe par le Syndicat
Ecole maternelle de Holtzwihr	300 €	./.	./.
Ecole maternelle de Muntzenheim	450 €	./.	./.
Ecole maternelle de Bischwihr Participation de Fortschwihr	450 € 150 €	./.	./.

Les crédits de classe nature et de découverte

La commission propose de maintenir le système actuel, à savoir la prise en charge d'une subvention pour classe nature ou de découverte par commune et par année civile. La subvention sera attribuée en fonction de la classification du centre (tarif Educ'envia) et sur demande parvenue suffisamment à l'avance au Syndicat, pour être budgétisée (budget voté en février ou mars).

Crédits pour l'organisation d'un spectacle dans les écoles

A l'instar de ce qu'organisait la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun, M. Kuehn souhaiterait proposer un spectacle annuel pour les écoles des communes adhérentes à la compétence scolaire.

Ce spectacle pourrait se tenir à l'Espace Ried Brun, ce qui nécessiterait également la prise en charge du transport des élèves jusqu'à l'Espace culturel. Il pourrait également être proposé l'intervention d'un prestataire dans les écoles sur un thème précis, ce qui éviterait les frais de transport.

La commission, après en avoir débattu, considérant les initiatives prises par le Réseau du Ried Brun dans le cadre des projets d'école, ne souhaite pas donner une suite favorable aux propositions de M. Kuehn. Le comité suit l'avis défavorable de la commission.

Pour les crédits scolaires évoqués ci-dessus, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des communes votantes, donne un avis favorable à l'ensemble de ces propositions.

B.1.2. Subvention à l'association « La Jeunesse du Ried Brun » pour 2017

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Muntzenheim, Porte du Ried, Wickerschwih

Sur la base de la convention du 14 janvier 2016, l'association « La Jeunesse du Ried Brun », en charge des 3 structures périscolaires de Bischwihr, Muntzenheim et Holtzwihr, présente une demande de subvention de fonctionnement pour 2017 qui comprend :

- le compte de résultats 2016
- un rapport d'activités 2016 de la structure
- un budget prévisionnel pour 2017

Cette demande porte sur un montant de subvention de 112 000 € pour l'année 2017.

Concernant le compte de résultat 2016

Le compte de résultat de l'année 2016 laisse apparaître,

- un total produit d'exploitation de 606 801.80 € auquel se rajoute le total produit financier et exceptionnel de 10 695.42 €
- un total charge d'exploitation de 608 448.15 €
- soit un excédent de fonctionnement à hauteur de 9 049.07 €

La Jeunesse du Ried Brun parvient à un résultat à l'équilibre, et même légèrement excédentaire de 9 000 €, malgré la baisse des subventions du Syndicat Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr de 100 000 €.

Le résultat comptable laisse apparaître une baisse d'environ 58 000 € par rapport à l'excédent de 2015 qui était de 67 000 €.

La baisse des subventions est compensée par les variations suivantes pour 42 000 € :

- ♦ baisse des charges externes et charges fixes : - 17 000 €
- ♦ baisse des charges de personnel : - 12 000 €
- ♦ Augmentation des remboursements CPAM et Prévoyance : + 13 000 €

Concernant le rapport d'activité 2016

Au total 312 familles bénéficient des services des structures gérées par la Jeunesse du Ried Brun, ce qui représente 455 enfants.

La Jeunesse du Ried Brun a assuré un accueil de 224 jours sur l'année 2016

- 59 jours en accueil de loisirs durant les vacances scolaires
- 35 mercredis
- 138 jours en accueil périscolaire
- 33 vendredis de TAP pour les structures de Bischwihr et Holtzwihr

Tableau récapitulatif des différents accueils

En 2016	KAF	ESC	LUC	TOTAL JRB 2016
Nombre de cartes de membres	102	92	118	312
Nombre d'enfants inscrits	138	171	146	455
Moyenne des présences le midi	55	50	60	165
Moyenne des présences le soir	30	31	24	85
Accueil du matin MPA et LUC en 2014	0	0	8	Depuis sept 2016
Moyenne des présences en TAP	41	69	60	170
Moyenne mercredi midi uniquement	32	Fermé	Fermé	32
Moyenne mercredi journée	20	Fermé	Fermé	20

	Moyenne des présences / jour 2016	TOTAL des inscrits 2016
ALSH HIVER KAF	25	70
ALSH PRINTEMPS MPA	19	58
ALSH JUILLET KAF et LUC	18 + 27 = 45	58 + 76 = 134
ALSH AOUT MPA	13	38
ALSH TOUSSAINT ESC	32	81
ALSH NOEL KAF	25	44

Depuis septembre 2016, la JRB a modifié ses accueils :

Si jusqu'à présent l'alternance des ouvertures dans les différentes structures paraissait une bonne chose par rapport à la cohésion de l'équipe JRB et à l'offre proposée aux familles, les contraintes administratives ont eu raison du «dévouement» et il a été décidé, qu'en 2017, les 3 périscolaires assureraient bien les accueils périscolaires et TAP sur le temps scolaire, mais que tous les mercredis se dérouleraient sur Holtzwihr et toutes les petites et grandes vacances sur Bischwihr.

Le budget prévisionnel 2017

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 550 300 €

Les dépenses :

- Achat de marchandises	148 000 €
- Autres achats et charges externes	61 100 €
- Impôts et taxes	7 000 €
- Salaires et charges	333 900 €
- Autres charges	2 500 €
- Résultat d'exploitation.....	- 2 200 €

Les recettes :

- Recettes parents et manifestations.....	343 800 €
- Subventions autres que Syndicat	68 500 €
- Réintégration excédent 2016	9 000 €
- Subvention Syndicat Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr	112 000 €
- Reprise sur amortissements et subventions.....	17 000 €

A l'issue de cette présentation, le Comité Syndical, à l'unanimité des communes adhérentes à cette compétence et pour les 3 structures périscolaires suivantes :

- Les Kaferlas de Holtzwihr (commune de Holtzwihr)
- L'Escapade de Muntzenheim (commune de Muntzenheim)
- Les Lucioles de Bischwihr (commune de Bischwihr, Riedwihr et Wickerschihr)

Décide de fixer le montant de la subvention à l'association « La Jeunesse du Ried Brun » à 110 000 € pour l'année 2017. Ce montant ayant servi de base à la fixation des contributions communales votées le 8 février 2017.

Vote les crédits qui seront inscrits au budget primitif 2017 dans le tableau des subventions,

Décide de verser cette subvention selon une périodicité mensuelle de janvier à décembre 2017.

B.1.3.- Exposition d'art sur le thème du corps dans le cadre du Réseau des écoles

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschihr

Mme Isabelle Lairon, coordonatrice du réseau des écoles du Ried Brun va organiser une exposition d'art sur le thème du corps dans le cadre du projet de réseau.

Cette manifestation aura lieu du 15 ou 19 mai 2017 à la salle des fêtes de Muntzenheim.

Une inauguration qui regroupera entre 35 et 80 personnes est prévue le lundi 15 mai à 18 h 30.

21 classes exposeront leurs productions artistiques, 10 classes relevant de communes ayant adhéré au Syndicat pour la compétence scolaire.

Les écoles financeront les transports des classes à travers les crédits alloués par le Syndicat.

Mme Lairon sollicite le Syndicat pour la prise en charge financière de la collation qui sera offerte aux personnes présentes lors de l'inauguration.

Le Comité Syndical, après en avoir débattu,

Décide de prendre en charge les frais inhérents à cette collation à hauteur de 50 % du coût total, puisque le Syndicat est concerné par 10 classes sur 21, soit environ la moitié. Cette prise en charge sera faite sur présentation préalable d'un devis validé par la Présidente.

Charge Mme la Présidente d'en informer Mme Lairon.

B.2.- Compétence Espace Ried Brun

B.2.1. Régie d'avance

M. Kuehn, en charge des régies d'avance et de recettes du Syndicat avec M. Casotti, propose d'augmenter le montant de l'encaisse de la régie d'avance.

Actuellement, ce montant est de 200 € et il suggère de le porter à 400 €.

Il rappelle que la régie d'avance sert principalement au Syndicat dans le cadre des activités pour les jeunes afin de payer certains prestataires de service immédiatement et souvent pour des sommes modiques (entrées dans des centres d'activités, prestataires très occasionnels...)

La raison principale invoquée par M. Kuehn est la fermeture de la Trésorerie de Muntzenheim depuis le 1^{er} janvier 2017 qui se trouvait juste en face des bâtiments administratifs du Syndicat.

Les mouvements financiers se font désormais à la Trésorerie de Colmar et environs, ce qui implique des déplacements engendrant du temps supplémentaire pour l'agent en charge des services des régies.

Cette augmentation du montant de l'encaisse permettra ainsi des déplacements moins fréquents.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des communes votantes,

Décide d'augmenter le montant maximum de l'avance de la régie d'avance à 400 € à partir du 3 mars 2017.

Autorise Madame la Présidente à signer l'avenant à la délibération portant institution d'une régie d'avance du 15 janvier 2016.

B.3. Bâtiments et terrains

B.3.1. Propositions indicatives de refinancement du prêt SFIL

M. Kuehn présente une proposition indicative de refinancement du prêt principal du Syndicat, suite à sa rencontre avec un responsable du SFIL, gestionnaire de ce prêt.

♦ *L'objectif du refinancement*

L'objectif d'un refinancement est de sécuriser le prêt qui repose actuellement sur une formule de taux d'intérêt variable pour passer sur un taux fixe

♦ *Les caractéristiques générales du prêt*

A la date du 01/12/2017, le capital restant dû s'élève à 1 878 497.01 € avec une échéance au 01/12/2034.

Jusqu'au 01/12/2029, le prêt est calculé selon la formule de taux d'intérêt entre les taux courts et les taux longs constatés sur le marché financier :

Si $CMS\ 30\ ans - CMS\ 2\ ans > 0.20$ alors le taux est de 3.73 %

Si $CMS\ 30\ ans - CMS\ 2\ ans < 0.20$ alors le taux est de $6.43\ \% - 5 \times (CMS\ 30\ ANS - CMS\ 2\ ans)$

Au-delà du 01/12/2029 et jusqu'à échéance, le taux est fixe de 3.73 %.

L'écart entre les taux longs et courts est dépendant de l'évolution économique des marchés financiers. A titre indicatif, au 14/02/2017, les taux sont les suivants : CMS 2 ans = - 0.137 % et CMS 30 ans = +1.437 %.

M. Kuehn précise que ces écarts ne peuvent se rapprocher qu'en cas de forte récession économique mondiale constatée sur 2 ou 3 années consécutives.

Les propositions de la SFIL :

Sécuriser le prêt par le passage sur un taux fixe, ce qui nécessite une indemnité compensatrice dérogatoire de 828 000 € qui serait intégrée dans le contrat de prêt de refinancement selon l'articulation suivante :

- ♦ Intégration de 585 000 € dans le capital du contrat de prêt de refinancement
- ♦ Prise en compte dans les conditions financières du contrat de prêt du refinancement à hauteur de 243 000 €

Les caractéristiques du nouveau prêt à taux fixe seraient les suivants :

- ♦ 1 878 497.01 € au taux fixe de 2.55 %
- ♦ 585 000 € au taux fixe de 1.67 % pour l'indemnité compensatrice

Les conclusions après la recapitalisation du prêt :

- * *point positif* - une sécurisation du taux par le passage à un taux fixe
- * *points négatifs* - une rallonge en capital restant dû de 585 000 €
- une moyenne d'intérêts supplémentaires à payer de 26 221 € par an
- une charge supplémentaire à rembourser en capital et intérêts de 445 770 € jusqu'à l'échéance du 01/12/2034

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des communes votantes

Décide de ne pas donner suite à la proposition de refinancement du prêt de la SFIL

Charge Madame la Présidente d'en informer la SFIL

B.4.- ANIMATION JEUNESSE

B.4.1. Nouvelle activité Anim'Jeunes

Communes ayant participé au vote : Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschwihr

M. Steve Casotti, responsable du service Anim'Jeunes souhaite proposer une nouvelle activité en 2017, intitulée « Kubb et Malkky ».

C'est un jeu de quilles traditionnel scandinave composé par des blocs de bois d'une quinzaine de centimètres de hauteur et d'un roi. Deux équipes s'affrontent pour renverser le roi.

L'activité serait assurée par les animateurs du Syndicat et serait proposée gratuitement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, valide cette nouvelle activité et sa gratuité.

COMPETENCE OBLIGATOIRE

A

A.1.- Approbation et signature du PV du comité syndical du 8 février 2017

Sans objections.

A.2.- Installation des nouveaux délégués de la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach

Communes ayant participé au vote : toutes les Communes

Suite à la création de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, le conseil communautaire, par délibération du 27 février 2017 a désigné les représentants de la Communauté de Communes au Syndicat Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr,

Le conseil a élu

- ♦ Mme Josiane BIGEL, déléguée titulaire
- ♦ M. Emmanuel SPITZ, délégué titulaire
- ♦ M. Jacques-Thierry MARANTIER, délégué suppléant

Après l'appel nominal des deux délégués titulaires présents, Mme Hélène BAUMERT, Présidente du Syndicat a déclaré installer les personnes précitées dans leurs fonctions de membres titulaires du Comité Syndical.

A.3.- Approbation du compte administratif 2016

Ont participé au vote : toutes les communes

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

approuve le compte administratif de l'exercice 2016 ci-dessous, dressé par Mme Hélène BAUMERT, Présidente, et présenté par M. Christian DIETSCH, 1^{er} Vice-président.

Mme la Présidente ne participe pas au vote

Dépenses de fonctionnement1 460 220.16 €
Dépenses d'investissement 132 231.09 €

TOTAL.....1 592 451.25 €

Recettes de fonctionnement1 796 180.02 €
Recettes d'investissement 74 441.33 €

TOTAL1 870 621.35 €

Résultat avec reprise des excédents antérieurs :

- Excédent de fonctionnement 335 959.86 €
- Déficit d'investissement 57 789.76 €

Soit un résultat global excédentaire cumulé de278 170.10 €

A.4.- Approbation du Compte de Gestion 2016

Ont participé au vote : toutes les communes

Le Comité Syndical,

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créance à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
 - Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016;
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016;
 - Statuant sur l'exécution du budget 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE QUE LE COMPTE DE GESTION M14

Dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A.5.- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de M. Christian DIETSCH, 1er Vice-Président,

- après avoir entendu et approuvé le 8 mars 2017 le compte financier de l'exercice 2016
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016
- constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2015	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2016	Restes à réaliser 2016	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	- 29 067.18		- 28 722.58	0.00	0.00	-57 789.76
Fonctionnement	+ 26 190.46	0.00	+ 309 769.40			+ 335 959.86

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Excédent global cumulé au 31 décembre 2016 335 959.86 €

- **Affectation obligatoire :**

à la couverture du besoin de financement (déficit) de la section d'investissement (C/1068)57 789.76 €

- **Solde disponible affecté comme suit :**

Affectation de l'excédent reporté en section de fonctionnement (002) 278 170.10 €

A.6. – Budget primitif 2017

Ont participé au vote : toutes les communes

M. Christian DIETSCH 1^{er} Vice-président fait une présentation synthétique du budget primitif 2017

Les membres du Comité Syndical, après que la Présidente eut donné lecture intégrale des différents chapitres et articles du budget primitif 2017, commenté et justifié au fur et à mesure le bien fondé des prévisions de dépenses et recettes, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

- Approuve à l'unanimité le budget primitif proposé qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 576 008 € pour la section de fonctionnement et à 342 711 € pour la section d'investissement.
- Vote le budget primitif au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- Vote le présent budget avec reprise des résultats 2016.

- Afin d'équilibrer le budget, le produit des contributions directes des communes s'élève à 1 069 755.00 €.
- Vote les subventions qui figurent au budget primitif 2017

A.7 – Fixation des tarifs de location du gymnase

Ont participé au vote : toutes les communes

Mme la Présidente propose de fixer les tarifs de location du « site gymnase » pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 1^{er} septembre 2018 comme suit :

TYPE DE MANIFESTATIONS	TARIF SEPTEMBRE 2017 à SEPTEMBRE 2018
Location du gymnase - associations des communes adhérentes	10 € / heure
Location du gymnase – associations extérieures aux communes adhérentes	13 € / heure
Terrain extérieur en journée	10 € / heure
Terrain extérieur avec éclairage	15 € / heure
Tournoi organisé par les associations membres du Syndicat Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr pour leur compte ou pour le compte de la Ligue d'Alsace (+ de 3 équipes)	25 € / journée
Tournoi organisé par une association extérieure suivant disponibilité et accord de la Présidente (demande exceptionnelle)	50 € / journée
Mise à disposition de la salle de réunion pour les associations	Gratuité

Elle rappelle que les installations sont prioritairement mises à disposition des associations des communes membres du Syndicat Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré

Accepte les propositions de Mme la Présidente telles que décrites ci-dessus

A.8.- Manifestations des JSP du Groupement Nord

M. Bertrand Ley, Président de l'Association des Jeunes Sapeurs Pompiers de Fortschwihr va organiser la finale du groupement nord du parcours sportif des sapeurs pompiers le 1^{er} avril prochain sur le site du collège.

A ce titre, M. Ley sollicite le syndicat pour une prise en charge financière de la collation lors de cette manifestation.

La commune de Fortschwihr, à travers Mme Baumert, a décidé de prendre en charge les boissons.

Mme Baumert, Présidente du Syndicat, propose de prendre en charge à travers le Syndicat, les kougelhöpfs qui seront servis à cette occasion (une quinzaine).

Le Comité Syndical, après en avoir débattu, accepte la proposition de Mme Baumert pour la prise en charge des kougelhopfs, qui peut être estimée à 150 € environ.

La séance est levée à 20 h 30.